

Rappel des faits :



En janvier 2006, le **Grand Ecran Italie** a été prématurément fermé par la société **EuroPalaces (Pathé-Gaumont)** sous des prétextes mensongers, en dépit de ses bonnes performances* et du cahier des charges qui obligeait Gaumont à exploiter la salle au moins jusqu'en mai 2007.



Une promesse de vente signée dès octobre 2004 condamne cette unique salle polyvalente du sud-est francilien à devenir une simple extension du centre commercial Italie2, au mépris de la

convention qui interdit tout changement d'affectation du complexe audiovisuel.

Malgré l'engagement public du maire du 13^{ème} en 2005 de "s'opposer par tous les moyens juridiques et politiques à la transformation en magasins de cette salle", les autorisations aux enseignes "Habitat" et "H&M" ont été accordées par la Commission Départementale d'Équipement Commercial (CDEC) en juin 2006, et le permis de construire en mars 2007. Mais la destruction de la salle, contraire aux vœux exprimés des parisiens et des franciliens, est bloquée depuis septembre 2006 par les recours engagés devant le Tribunal Administratif par l'association **Sauvons le Grand Ecran**.

* malgré une programmation de plus en plus médiocre ces dernières années.

Or l'examen des dossiers dans le cadre des **recours** administratifs amène aux **conclusions** suivantes :

- il n'existe aucune raison valable de détruire le **Grand Ecran Italie**, équipement-phare du 13^{ème} arrondissement, si ce n'est l'intérêt du centre commercial à *accroître sa commercialité*, tel que le prévoit le **projet d'extension du centre Italie2** ;

- les **obligations du cahier des charges** "*trouvant leur cause dans le caractère «d'équipement culturel» du complexe audiovisuel, qui doit participer à l'animation du quartier et de l'arrondissement, caractère en considération duquel le prix de cession du terrain est déterminé*" n'ont été respectées ni dans leur durée ni dans leurs modalités ;

- les autorisations accordées au projet commercial et au permis de construire sont contraires aux **obligations de la convention**, définies comme "*essentielles et déterminantes pour la VILLE DE PARIS, et constituant un intérêt légitime et sérieux comme étant par nature des motifs d'intérêt général*" ;

- l'agrément de la **Ville de Paris** (nécessairement voté par le Conseil de Paris) requis "*pour tout changement de propriété ou d'usage... pendant un délai d'au moins vingt ans à compter de l'achèvement...*" n'existe pas ;

- et enfin, le coûteux projet de **Fondation Pathé** dans l'ancien **Gaumont-Rodin***, destiné principalement aux chercheurs et aux étudiants, a été négocié avec la Ville de Paris en contrepartie de la cession d'activité du **Gaumont Grand Ecran**. Or ce musée du cinéma, où seuls le sous-sol et le rez-de-chaussée seront ouverts au public, ne remplacera jamais un équipement de l'envergure du **Grand Ecran Italie** destiné à accueillir un large public populaire de toute l'Île-de-France.

Inexplicablement, toutes les demandes de protection de la salle ont été ignorées, les plans de sauvetage écartés, et les offres de reprise d'exploitants à la recherche de salles de spectacles sur Paris systématiquement découragées !

* fermé par EuroPalaces en 2003

Si vous considérez la sauvegarde d'un équipement culturel tel que le *Grand Ecran Italie*

(conçu pour programmer du cinéma, des concerts, du spectacle vivant, des retransmissions en direct de grands événements télévisuels ou sportifs...)

préférable à la multiplication de magasins déjà surabondants,

rejoignez les défenseurs de la salle sur le site :

sauvonslegrandecran.org (pétition et projet).

Soutenez le projet élaboré pour la renaissance du complexe audiovisuel et les recours engagés par l'association contre ce scandaleux gâchis :

✂

BULLETIN D'ADHÉSION OU DE SOUTIEN (Cochez les cases de votre choix)

Je souhaite rejoindre les signataires de la pétition pour la sauvegarde du Grand Écran Italie en **votant pour le projet** pour la renaissance de la salle (consultable sur le site **sauvonslegrandecran.org**), et être informé par la Newsletter :

NOM : Prénom :

Adresse : Ville : CODE POSTAL :

E-MAIL : PROFESSION :

Je souhaite **soutenir l'association** « Sauvons le Grand Écran » :

- Adhésion simple (prix d'une place de cinéma) : 9,50 €

- Tarif réduit (- de 25 ans, étudiants, demandeurs d'emploi...) : 5,50 €

- Adhésion de soutien : 20 € 30 € 50 € Autre

[Règlement par **chèque** à l'ordre de : *Sauvons le Grand Ecran*, ou par **paiement CB sécurisé** sur le site : **sauvonslegrandecran.org**]

A retourner à : **SAUVONS LE GRAND ÉCRAN – 33, avenue d'Italie – 75013 – Paris**